

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

8 mars 2025

RENFORCEMENT DU SOUTIEN À L'UKRAINE - (N° 1001)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**AMENDEMENT**

N ° 66

présenté par  
M. Sitzenstuhl

-----

**ARTICLE UNIQUE**

Après l'alinéa 41, insérer l'alinéa suivant :

« Considérant que l'Union européenne est un projet de paix entre les peuples et nations d'Europe ; »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

L'UE est une construction de paix.